

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la Ville de Loches
se réunira en séance ordinaire
en l'Hôtel de Ville de Loches,
salle du Conseil municipal le :

LUNDI 13 AVRIL 2026 A 19 H 00

* * *

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20.02.2026
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20.03.2026

N° d'ordre	ADMINISTRATION GENERALE
34	Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Loches
35	Délégations du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
36	Politique de gestion de la dette pour l'année 2026
37	Création des commissions municipales et désignation des membres du Conseil municipal
38	Désignation des délégués du Conseil municipal de la Ville de Loches dans divers syndicats/organismes/associations
39	Désignation des membres du Conseil municipal de la Ville de Loches au sein de la commission relative au Règlement Local de Publicité (RLP)
40	Désignation des membres du Conseil municipal de la Ville de Loches au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative au fonctionnement de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société COVED à Chanceaux-près-Loches
41	Désignation des membres du Conseil municipal de la Ville de Loches au sein de la Commission mixte de marché
42	Désignation des membres du Conseil municipal de la Ville de Loches au sein de la commission du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
43	Désignation des membres du Conseil municipal de la Ville de Loches au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)
44	Création d'une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) au sein de la Ville de Loches et articulation avec le CIAS Loches Sud Touraine
45	Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôt des listes
46	Commission de Délégation de Service Public – Conditions de dépôt des listes
47	Droit à la formation des élus
48	Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution

	d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements)
N° d'ordre	FINANCES
49	Indemnités de fonctions aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués
50	Majoration des indemnités du Maire – Adjointes – Conseillers municipaux délégués

- ETAT DES DECISIONS

QUESTIONS ORALES

Fait à Loches, le 7 avril 2026



Le Maire,

Valérie GERVES